

DEPARTEMENT du BAS-RHIN
COMMUNE de ZINSWILLER

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 6 mars 2026.

L'an deux mil vingt-six, le six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe WERNERT, Maire.

Présents : Mme **AVRIL** Sandrine, Mme **BAUER** Vanessa, M. **DOMERACKI** Sébastien, Mme **FERNANDES** Mireille, Mme **GLAD** Doris, M. **HELSEN** Harald, Mme **JUNG** Véronique, Mme **NORTH** Carole, M. **WALD** Dominique, M. **WERNERT** Christophe et M. **ZILLER** Alexandre.

Absents excusés : Mme **BINDEL** Céline

Procurations : Mme **BINDEL** Céline à Mme **NORTH** Carole

Quorum : 12/2 + 1 soit 7 -> atteint avec 11 présents.

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
- 3- Compte financier unique (Commune, eau, assainissement et régie de la chaufferie)
- 4- Affectation de résultats de fonctionnement 2025
- 5- Tarifs et taux des contributions directes 2026
- 6- Budget primitif 2026 (Commune et régie de la chaufferie)
- 7- Subventions
- 8- Participation à la prévoyance – anticipation de l'application de la [loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025](#)
- 9- Participation au périscolaire GOZ
- 10- Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des élus présents.

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, qui accepte, de désigner Madame NORTH Carole comme secrétaire de séance.

2 - Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal des délibérations du Conseil municipal du 19 décembre 2025 qui est approuvé par 10 voix pour et 2 abstentions (AVRIL Sandrine et DOMERACKI Sébastien).

3 - Compte financier unique (Commune, eau, assainissement et régie de la chaufferie)

Monsieur le Maire rappelle que par décision du 27 septembre 2024 (point 3) a été adoptée la mise en place du compte financier unique (CFU). Il donne toutes les explications utiles au vote du CFU dont un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents, **considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents, **considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU, sous la présidence de Madame GLAD Doris, doyenne d'âge des conseillers présents délibérant sur le CFU de l'exercice 2025 dressé par le comptable et M. WERNERT Christophe, Maire ayant quitté la salle, après délibération, à l'unanimité :

- 1 - donne acte de la présentation faite du CFU 2025 lequel peut se résumer ainsi :

Accusé de réception en préfecture 067-216705582-20260306-CM06032026-PV-DE Date de télétransmission : 16/03/2026 Date de réception préfecture : 16/03/2026
--

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	42 810,01		-40 510,55		2 299,46
Fonctionnement	212 801,50	78 731,51	80 875,53		214 945,52
TOTAL I	255 611,51	78 731,51	40 364,98		217 244,98
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
55821-ZINSWILLER EAUX -					
Investissement	3 279,08		42 818,02		46 097,10
Fonctionnement	5 410,23		-43 683,42		-38 273,19
Sous-Total	8 689,31		-865,40		7 823,91
55831-ZINSWILLER ASSAINISSEMENT					
Investissement	113 937,08		43 915,52		157 852,60
Fonctionnement	369,57		-123 359,62		-122 990,05
Sous-Total	114 306,65		-79 444,10		34 862,55
55889-ZINSWILLER REGIECHAUFFAGE BOIS					
Investissement	30 936,13		-1 329,33		29 606,80
Fonctionnement	-11 911,57		-12 560,54		-24 472,11
Sous-Total	19 024,56		-13 889,87		5 134,69
TOTAL III	142 020,52		-84 199,37		47 821,15
TOTAL I + II + III	397 632,03	78 731,51	-53 834,39		265 066,13

Budget principal	
Dépenses de <u>fonctionnement</u>	533.422,87 €
Recettes de fonctionnement	614.298,40 €
Résultat de l'exercice	80.875,33 €
Résultat reporté	134.069,99 €
Résultat global fonctionnement	214.945,52 €
Dépenses <u>d'investissement</u>	175.258,43 €
Recettes d'investissement	134.747,88 €
Résultat de l'exercice	-40.510,55 €
Résultat reporté	42.810,01 €
Résultat global investissement	2.299,46 €
Résultat total de clôture	217.244,98 €
Restes à réaliser 2025 (dépenses)	
Résultat définitif investissement	2.299,46 €
Résultat définitif de clôture	217.244,98 €

Service des eaux	
Dépenses <u>d'exploitation</u>	150.953,95 €
Recettes d'exploitation	107.270,53 €
Résultat de l'exercice	- 43.683,42 €
Résultat reporté	5.410,23 €
Résultat global exploitation	-38.273,19 €
Dépenses <u>d'investissement</u>	6.357,68 €
Recettes d'investissement	49.355,70 €
Résultat de l'exercice	42.818,02 €
Résultat reporté	3.279,08 €
Résultat global investissement	46.097,10 €
Résultat total de clôture	7.823,91 €
Restes à réaliser 2025 (dépenses)	
Résultat définitif investissement	46.097,10 €
Résultat définitif de clôture	7.823,91 €

Service assainissement	
Dépenses <u>d'exploitation</u>	277.447,05 €
Recettes d'exploitation	154.087,43 €
Résultat de l'exercice	-123.359,62 €
Résultat reporté	369,57 €
Résultat global exploitation	-122.990,05 €
Dépenses <u>d'investissement</u>	0,00 €
Recettes d'investissement	43.915,52 €
Résultat de l'exercice	43.915,52 €
Résultat reporté	113.937,08 €
Résultat global investissement	157.852,60 €
Résultat total de clôture	34.862,55 €
Restes à réaliser 2025 (dépenses)	
Résultat définitif investissement	157.852,60 €
Résultat définitif de clôture	34.862,55 €

Régie chaufferie bois	
Dépenses <u>d'exploitation</u>	34.309,93 €
Recettes d'exploitation	21.749,39 €
Résultat de l'exercice	-12.560,54 €
Résultat reporté	-11.911,57 €
Résultat global exploitation	-24.472,11 €
Dépenses <u>d'investissement</u>	19 994,74 €
Recettes d'investissement	18 665,41 €
Résultat de l'exercice	-1 329,33 €
Résultat reporté	30.936,13 €
Résultat global investissement	29.606,80 €
Résultat total de clôture	5.134,69 €
Restes à réaliser 2025 (dépenses)	
Résultat définitif investissement	29.606,80 €
Résultat définitif de clôture	5.134,69 €

- 2 – approuve le CFU 2025,
3 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4 - Affectation de résultats de fonctionnement 2025

Le Conseil municipal, après délibération, considérant que les résultats budgétaires définitifs 2025 ont été constatés par délibération de ce jour (point 3), considérant qu'aucun besoin de financement de la section d'investissement n'est observé pour l'exercice 2025, décide, à l'unanimité, de reporter l'intégralité des résultats de fonctionnement 2025.

(Nota : les résultats des services eau et assainissement, dont le transfert au SDEA est prévu d'être acté par arrêté préfectoral au 1^{er} janvier 2026, seront repris au budget communal ; les déficits observés généreront ainsi une dépense à financer par ce budget.)

5 - Tarifs et taux des contributions directes 2026

A – Fiscalité directe locale

Le Conseil municipal, après délibération, par 11 voix pour et 1 abstention (DOMERACKI Sébastien) décide du maintien des taux communaux 2025 arrêtés comme suit :

Taxe foncière sur le bâti :	28,86 %
Taxe foncière sur le non bâti :	93,07 %
Taxe d'habitation	13,19 %

B – Redevances de la chaufferie bois

Monsieur le Maire rappelle que le résultat de fonctionnement cumulé de la chaufferie bois est déficitaire à hauteur de 24.472,11 €. Il propose donc d'augmenter les tarifs de 10 € chacun ce qui permettra de résorber le déficit sur une période de 5 années. Il ajoute que c'est la Commune qui est l'utilisateur qui consomme le plus de chaleur avec les écoles, les logements « instituteurs » et l'ancien restaurant.

Le Conseil municipal, après délibération, par 11 voix pour et 1 abstention (DOMERACKI Sébastien), décide de fixer comme suit les tarifs des redevances de la régie de la chaufferie bois pour 2026 :

- Redevance R1 (en fonction de la consommation) : 70 € HT / MWh,
- Redevance R2 (en fonction de la puissance installée à chaque point de livraison) : 60 € HT/kW/an.

6 - Budget primitif 2026 (Commune et régie de la chaufferie)

Le Conseil municipal prend acte de la communication de l'état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature versées aux élus siégeant au Conseil municipal en 2025.

Monsieur le Maire précise qu'aucun projet de budget primitif pour l'eau et l'assainissement n'a été élaboré compte-tenu du transfert de ces compétences au SDEA au 1^{er} janvier 2026 et par application du principe de l'annualité des documents budgétaires. L'arrêté préfectoral actant ce transfert reste cependant toujours en attente mais compte-tenu du calendrier électoral, ces budgets pourront toujours, le cas échéant, être approuvés par le Conseil municipal avant le 30 avril 2026.

1 – Budget principal 2026

Monsieur le Maire informe les élus présents qu'il convient de créer une provision pour risques et charges destinée à anticiper le rachat de l'ancien restaurant à l'EPF par la Commune ainsi qu'une partie des travaux nécessaires à la mise aux normes et à l'aménagement de ce bâtiment. Il précise que la provision a été calculée selon les éléments suivants :

Période portage par l'EPF	du 31/01/2022 au 30 janvier 2032
Prix d'acquisition par l'EPF :	145.000 €
Frais accessoires sur achat :	13.257,35 €
Estimation travaux au 01/01/2026 :	150.000 €
Total à provisionner :	308 257,35 €
Période restante (2026 à 2031)	6
Provision annuelle :	51 376,23 €

Cette provision a été intégrée dans le projet de budget soumis au Conseil municipal (compte 6815).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le Budget proposé par Monsieur le Maire selon la balance transcrite ci-après :

BALANCE

Dépenses de Fonctionnement	803.945,52	Recettes de Fonctionnement	803.945,52
Dépenses d'Investissement	135.500,00	Recettes d'Investissement	135.500,00
	939.445,52		939.445,52

2 – Budget 2026 de la Régie de chaufferie collective au bois

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le Budget (HT) proposé par Monsieur le Maire selon la balance transcrite ci-après :

BALANCE

Dépenses d'Exploitation	60.772,11	Recettes d'Exploitation	60.772,11
Dépenses d'Investissement	<u>48.306,80</u>	Recettes d'Investissement	<u>48.306,80</u>
	109.078,91		109.078,91

7 - Subventions

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à confirmer sa délibération du 19 décembre 2025 (point 10a) concernant la subvention de 3.000 € accordée à l'entente musicale d'Oberbronn/Zinswiller pour le financement de leur spectacle de 2026.

Le Conseil municipal, après délibération, considérant que le budget primitif 2026 a été adopté, après délibération, à l'unanimité, confirme sa délibération du 19 décembre 2025 (point 10a) accordant une subvention de 3.000 € à l'entente musicale d'Oberbronn/Zinswiller.

8 - Participation à la prévoyance – anticipation de l'application de la Loi n°2025-1251

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'appliquer par anticipation la Loi 2025-1251 permettant notamment une prise en charge de la moitié de la cotisation prévoyance des agents de la Commune (cette prise en charge devenant obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2029). Selon une simulation effectuée sur la base du mois de janvier, le coût final pour la commune représente une charge supplémentaire de 23,48 € / mois. Il précise que le contrat actuel (COLLECTEAM – délibération du 29/09/2023) reste en place mais la participation de l'employeur est ramenée à 50% au lieu de 25 €/mois.

Le Conseil municipal, après délibération, par 11 voix pour et 1 abstention (DOMERACKI Sébastien) :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide de participer à hauteur de la moitié à la cotisation prévoyance des agents,
- fixe la date d'effet au 1^{er} avril 2026,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de la présente décision.

9 - Participation au périscolaire GOZ

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en accord avec ses collègues des Communes de GUMBRECHTSHOFFEN et d'OBERBRONN, il a été décidé, au sein des instances de la Communauté de Communes compétente pour le périscolaire, de participer financièrement à l'acquisition du matériel nécessaire (mobilier) à mettre à disposition de ce service intercommunal. La Commune de GUMBRECHTSHOFFEN a ainsi acheté du matériel à hauteur de 14.740,01 € ttc en 2025 et sollicite une participation de ZINSWILLER à ces achats.

Le nombre total des enfants accueillis en périscolaire à GUMBRECHTSHOFFEN est de 56 dont 28 de GUMBRECHTSHOFFEN, 22 d'OBERBRONN et 6 de ZINSWILLER. Le coût par enfant accueilli se monte donc à 263,21 € ttc soit 1.579,29 € ttc pour ZINSWILLER.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide de prendre à sa charge 1.579,29 € des frais d'acquisition de matériel par la Commune de GUMBRECHTSHOFFEN pour la mise en place du service périscolaires GOZ,
- s'agissant d'un service relevant de l'intercommunalité dont le financement incombe à la Communauté de Communes, précise, par respect du principe d'exclusivité, que la présente participation sera l'unique contribution communale à ce service financé, par ailleurs, par une redevance versée par chaque famille dont un enfant fréquente le périscolaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

10 - Divers

- organisation et permanences des élections municipales du 15/03/2026
- Informations diverses de Monsieur le Maire

Suivent les signatures au registre

POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception en préfecture
067-216705582-20260306-CM06032026-PV-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

à la Préfecture du Bas-Rhin et affiché en Mairie.

Zinswiller, le 10 mars 2026.



Le Maire,
C. WERNERT

Le secrétaire de séance,
C. NORTH